



[Accueil](#) [Conditions d'utilisation](#) [À propos](#) [Élevages](#) [Cultures](#) [Ressources](#) [Certifié biologique](#) [English Version](#)

← Avez-VOUS pensé à planter un brise-vent?

Gérez-vous bien vos déchets?

Publié le [31 octobre 2016](#) par [juliegamache2013](#)



L'élimination responsable des déchets agricoles exige un effort de tous les instants.

Le brûlage et l'enfouissement des déchets agricoles non fertilisants peuvent polluer l'air, contaminer l'eau et avoir, sur l'environnement, d'autres répercussions néfastes pour les personnes et les animaux d'élevage. Pensez plutôt à recycler ou à réutiliser vos déchets. Voilà des façons de réduire vos coûts d'élimination, mais aussi de garder votre propriété exempte de déchets et de protéger vos ressources en sols et en eau potable.

Par où commencer? Consultez le guide publié par AgriRECUP, [Guide to Recycling Non-Nutrient Agricultural Waste in Ontario](#) (en anglais seulement) ; vous y découvrirez des moyens de réduire la quantité de déchets agricoles qui se retrouvent dans les décharges.

Il existe différents programmes et ressources en Ontario pour vous aider à éliminer vos déchets de manière responsable. Jetez-leur un coup d'œil :

Suivre onagrobio { 1

Archives

- [octobre 2016](#)
- [juillet 2016](#)
- [juin 2016](#)
- [avril 2016](#)
- [mars 2016](#)
- [février 2016](#)
- [janvier 2016](#)
- [décembre 2015](#)
- [novembre 2015](#)
- [octobre 2015](#)
- [septembre 2015](#)
- [août 2015](#)
- [juillet 2015](#)

Suivre

- Bien des municipalités de l'Ontario possèdent des programmes de recyclage des déchets agricoles. Par exemple, voici le [programme de recyclage des films agricoles](#) (en anglais seulement) offert à Kincardine. Communiquez avec [votre municipalité](#) pour voir comment vous pouvez réduire la quantité de déchets acheminés à la décharge.
- Vous pouvez éviter d'acheminer à la décharge des contenants, des fluides de moteurs, des appareils électroniques, des matières dangereuses et des déchets agricoles non fertilisants. Consultez le site d'[AgriRÉCUP](#) pour connaître ses programmes de recyclage et savoir où se trouvent les points de collecte dans la province.
- Consultez le site du [ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique](#) pour plus d'information sur le plan de réduction des déchets élaboré par l'Ontario, la nouvelle *Loi favorisant un Ontario sans déchets* et les programmes ontariens de réacheminement des déchets. Communiquez avec le Ministère au 1 800 565-4923 ou soumettez un message à partir de son [site](#).
- Incluez l'élimination des déchets agricoles dans votre [Plan agroenvironnemental](#).
- Voici deux fiches techniques publiées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) qui peuvent vous aider à gérer en toute sécurité vos déchets non fertilisants : Le recyclage des films plastiques utilisés sur la ferme [et](#) Élimination sécuritaire des aiguilles et médicaments.

Visitez le [site Web du MAAARO](#) pour plus de renseignements.



Partager :

☐ Twitter

☐ Facebook

☐ Google

☐ J'aime

Soyez le premier à aimer cet article.

Sur le même thème

[NOUVEAU GUIDE! « Lutte contre la mouche domestique dans les élevages de volailles »!](#)
Dans "Ressources"

[Un progiciel aide les agriculteurs ontariens à prévenir l'érosion du sol](#)
Dans "Non classé"

[Les nombreux avantages de l'utilisation des brise-vent](#)
Dans "Non classé"

Cet article a été publié dans [Cultures](#), [Non classé](#), [Ressources](#). Ajoutez [ce permalien](#) à vos favoris.

← Avez-VOUS pensé à planter un brise-vent?

Laisser un commentaire

